

DEVENEZ

ARCHITECTE

**FORMATION PROFESSIONNELLE DIPLÔMANTE
CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE**





Depuis la rentrée 2018, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles propose une formation professionnelle continue diplômante aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement d'espace.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

La formation est accessible à toutes les personnes désireuses de reprendre des études dans le cadre de la formation continue et ayant une expérience professionnelle de :

- **4 ans** pour les candidats titulaires d'un BAC +2
- **6 ans** pour les candidats titulaires d'un BAC ou d'un diplôme équivalent
- **8 ans** pour les autres candidats

Profils concernés

Les ingénieurs, les techniciens, les artisans, les chefs de chantier, les collaborateurs d'architecte, les architectes d'intérieur ou toute autre personne travaillant en partenariat ou sous l'autorité d'un architecte.

OBJECTIFS

Obtenir :

- **le DEEA** (diplôme d'études en architecture)
- **le DEA** (diplôme d'Etat d'architecte)

DÉBOUCHÉS

Après l'obtention du Diplôme d'Etat d'architecte, les diplômés peuvent s'inscrire à la formation conduisant à l'**Habilitation à exercer la maîtrise d'oeuvre (HMONP)** ou s'engager dans la formation menant au **doctorat en architecture**.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation professionnelle continue de l'ENSA-V aborde la pratique et la discipline architecturales sous toutes leurs formes. Des enseignements théoriques et pratiques sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'architectes praticiens. Ils proposent une pédagogie progressive et transversale qui vise à développer chez chacun une culture de projet.

Chaque semestre, **un enseignement de projet et une semaine intensive thématique** sont proposés. Toutes les échelles et programmes sont ainsi abordés.

Des cours de construction, d'histoire de l'art et de l'architecture, d'anthropologie urbaine, de droit de l'urbanisme mais également des formations aux outils numériques complètent ce dispositif.

Déroulement

- **2 ans pour le grade de Licence**
- **2 ans pour le grade de Master**

Cours les jeudis, vendredis et samedis matin, tous les quinze jours de septembre à juin et une semaine intensive par semestre.

Soit environ **225 h/semestre**.

Les années de master seront en partie mutualisées avec la formation initiale.



COMMENT Y ACCÉDER ?

■ **Des épreuves écrites d'admissibilité** pour évaluer les capacités à maîtriser les pré-requis de cette formation :

▫ **de culture générale** portant sur l'histoire de l'architecture et de la ville (3 h)

▫ **de mathématiques** appliquées à la construction (2 h)

▫ **de projet architectural** : esquisse et note de présentation (8 h)

■ **Une épreuve orale d'admission** : un exposé sur le thème de l'architecture et de son environnement culturel économique et social suivi d'un entretien avec les membres du jury.

CALENDRIER

Dépôt des dossiers de candidature	27 mars 2020
Epreuves écrites	à définir
Epreuve orale	à définir
Résultats	31 mai 2020
Début des cours	septembre 2020

COMPOSITION DU DOSSIER

- Fiche d'inscription
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Attestation de l'employeur actuel
- Portfolio
- Chèque pour frais d'inscription à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSA-V

TARIFS

- **2 000 € / an** pour les personnes s'autofinançant
- **4 000 € / an** pour les stagiaires pris en charge par un organisme de financement.

Ces frais s'entendent nets de taxe, l'école n'étant pas assujettie à la TVA.

COMMENT TROUVER UN FINANCEMENT ?

- **Le CPF** : <http://www.moncompteformation.gouv.fr>
- **Le CIF** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F14018>
- **Pôle emploi** : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/financer-votre-formation-@/article.jspz?id=60736>
- **Pour les professions libérales FIFPL** : <http://www.fifpl.fr>
- **Pour les personnes en situation de handicap** : <https://www.agefiph.fr>



CHIFFRES-CLÉS

- **1013** étudiants dont **485** inscrits en «Licence», **360** en «Master», **80** en HMONP, **45** étudiants en FPD, **30** doctorants, **167** étrangers, **126** titulaires du diplôme d'Etat d'architecte
- **119** enseignants dont 75% sont des praticiens
- **11 500 m²** de superficie
- **1** espace patrimonial de **450 m²** : la Nef
- **1** amphithéâtre de **181** places
- **1** auditorium de **250** places
- **3** ateliers gérés par les étudiants
- **13** associations

RENSEIGNEMENTS

Brigitte BEAUCHAMP chargée de la formation professionnelle continue et du doctorat
brigitte.beauchamp@versailles.archi.fr | t. 01 39 07 40 91

Ecole nationale supérieure
 d'architecture de Versailles
 5, avenue de Sceaux
 BP 20674 - 78006 Versailles Cedex

WWW.VERSAILLES.ARCHI.FR
WWW.FACEBOOK.COM/ENSAVERSAILLES

L'ENSA-V se caractérise par :

- un 1er et un 2e cycle évalués A+ par l'AERES
- un double master avec l'Université de Tongji (en anglais)
- un double master avec l'ESSEC
- un master « Jardins historiques, patrimoine et paysage » de renommée internationale
- un doctorat en architecture en association avec l'Université Paris-Saclay
- une préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'Etat
- une forte mobilité internationale
- un laboratoire de recherche, unique et fédératif
- un centre d'art contemporain
- un site exceptionnel proche de Paris
- première école publique de la région parisienne à offrir une formation professionnelle diplômante

FAISONS ÉQUIPE
 SANS ÉTIQUETTE
 Objectif zéro discrimination